

MÉGA-DÉCHARGE

L'ASPA organise le 3^e rendez-vous du compte à rebours de la fermeture le samedi 12 mars à 14 h à Semur-en-Auxois...

Comme elle l'avait annoncé lors du lancement de l'opération, l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois a décidé de faire varier au fil des mois la formule du rendez-vous mensuel du compte à rebours de la fermeture définitive de la méga-décharge.

Au sortir de 2 opérations particulièrement réussies les 8 janvier et 5 février derniers aux portes de la méga-décharge, puisqu'elles ont à chaque fois mobilisé 80 personnes en semaine et en rase campagne, c'est un samedi et un cadre urbain qui ont été retenus pour ce prochain rassemblement citoyen.

Afin de permettre à celles et ceux qui, faute de disponibilité en semaine, ne peuvent y participer, le conseil d'administration de l'ASPA a souhaité organiser le **3^e rendez-vous du compte à rebours le samedi 12 mars prochain à 14 h dans le parc de la mairie de Semur-en-Auxois.**

Il faut en convenir, se retrouver le week-end dans les émanations pestilentielles de la méga-décharge, alors que celle-ci est fermée, présentait un intérêt limité et pouvait même revêtir une forme de pénitence... Du coup, on ne pourra procéder cette fois à la fermeture symbolique de la méga-décharge mais on effectuera la 3^e mise à jour du compte à rebours de la fermeture définitive de l'installation sur la grande banderole conçue à cette fin.

L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois invite donc la population à participer massivement à l'opération qui vise à répondre au projet de COVED de prolonger de 5 années la durée d'exploitation de la méga-décharge pendant 5 années supplémentaires, au mépris de sa condamnation du 23 septembre 2010 et de la réduction des tonnages ordonnée par le Tribunal Administratif de Dijon.

L'association ne peut que rappeler le contexte pseudo-mafieux au parfum de scandale dans lequel a été accouchée cette décharge via un cocktail sulfureux, mêlant :

- un pétitionnaire peu scrupuleux,
- un hydrogéologue capable de changer le calcaire en argile,
- une poignée d'élus affairés à mater les résistances locales et à museler la presse,
- un commissaire enquêteur se disant médecin alors qu'il était inconnu de l'Ordre des Médecins,
- un sous-préfet n'hésitant pas à se faire "VRP" du pétitionnaire et à devenir son collaborateur...,
- une administration étonnamment naïve et servile,
- et un exploitant (COVED) confondu dans de nauséabondes affaires de surfacturations aux communes de l'Yonne et de Seine-et-Marne...

Dans un mémoire du 7 décembre 2009, le préfet de la Côte-d'Or a même reconnu que les services de l'État avaient été trompés successivement par le pétitionnaire, par le bureau d'études géologiques Intercompétences, par le tiers expert SILVESTRE et par le bureau de contrôle extérieur RINCENT BTP qui a certifié l'étanchéité de la barrière passive...

Dans ces conditions, autoriser l'exploitant à poursuivre son activité au-delà de janvier 2018, alors que les élus, au sein de la Communauté de Communes du Sinémurien et des conseils municipaux, ont adopté à l'unanimité des motions demandant solennellement la fermeture définitive de la décharge à l'échéance prévue, serait une véritable provocation et reviendrait à effacer une décision de justice.

Par ailleurs, la campagne de signatures des lettres individuelles à Madame la Préfète, lui demandant de veiller à la fermeture de la méga-décharge à l'échéance prévue et au respect de la décision de justice du 23 septembre 2010, se poursuit. Sans compter les envois directs, ce sont au minimum 480 lettres qui auront été expédiées à la préfecture à la date du 4 mars.

L'association remercie toute la population d'y prendre part (une seule lettre par citoyen) et rappelle que des points de collecte (et de mise à disposition des lettres, notices et enveloppes) se trouvent dans les mairies de Genay, de Jeux-lès-Bard, de Millery, de Semur-en-Auxois, de Torcy-et-Poulligny et de Vic-de-Chassenay, ainsi que dans les agences d'assurances AVIVA et MMA, rue de la Liberté à Semur.